

Spéculation foncière à Fribourg : les petits paysans sous pression

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 938

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les petits paysans sous pression

(pi) Jean-Pascal Delamuraz, notre ministre de l'Economie, lutte au niveau international pour l'ouverture des frontières; notre industrie vit du libéralisme. Mais Jean-Pascal Delamuraz, notre ministre de l'Agriculture, doit se battre pour maintenir des barrières empêchant l'importation massive de produits agricoles, attitude qui agace les Etats-Unis, le Canada et la Communauté européenne notamment, tous à la recherche de nouveaux débouchés pour leurs excédents de céréales, de lait et de viande.

Longtemps secteur intouchable, l'agriculture voit son influence diminuer au fur et à mesure que les pressions de l'industrie d'exportation augmentent; cette dernière craint en effet de devoir faire les frais d'un protectionnisme agricole helvétique. Et si pour l'instant M. Delamuraz parvient encore à jongler avec les discours, il risque bien de devoir lui-même choisir son camp.

Restructuration: le mot est à la mode lorsqu'on parle du secteur agricole et

certains avancent le chiffre de 40'000 petites exploitations devant disparaître, rachetées par les plus grosses, sur les 120'000 que compte la Suisse. Même si le lobby paysan a perdu du poids, ces coupes claires ne passeront que difficilement. Raison pour laquelle les restructurations «naturelles», allant dans le sens souhaité, provoquent une mobilisation d'autant plus marginale que l'initiative Ville-Campagne a été nettement rejetée par le peuple et les cantons.

Ils sont pourtant nombreux les fermiers louant tout ou partie de leur domaine, contraints de l'abandonner parce qu'il leur est impossible de s'aligner sur le prix offert au propriétaire par un plus gros exploitant. Dans ces situations, c'est uniquement le prix du sol qui est en cause. Les exploitations sont viables tant que l'on ne dépasse pas deux ou trois fois la valeur de rendement, mais plus au-delà.

Le canton de Fribourg a vécu ces derniers temps plusieurs de ces «affaires» qui ont défrayé la chronique locale. Les deux cas les plus récents sont ceux de Villarsel-sur-Marly et de Chésopelloz. A Villarsel, le conseiller d'Etat UDC Raphaël Rimaz, directeur de la Justice, de la Police et des Affaires militaires, est intervenu publiquement pour prendre la défense du fermier. M. Rimaz connaît bien le problème, puisqu'avant son élection, il était lui-même paysan — possédant la moitié de son exploitation et louant le reste — et fut le premier président du Comité fribourgeois de lutte contre les injustices foncières.

Nous nous sommes entretenu avec lui des problèmes de spéculation foncière et de l'avenir du monde paysan.

INTERVIEW: RAPHAEL RIMAZ

«Les paysans n'ont pas besoin de subventions...»

Ces derniers temps, nous avons assisté à plusieurs affaires dans lesquelles des fermiers étaient confrontés à leurs propriétaires qui désiraient vendre l'exploitation au plus offrant, à des conditions telles que l'on atteignait un multiple de la valeur de rendement; s'agit-il de cas isolés ou est-ce que ces affaires sont le révélateur d'une pression nouvelle sur la terre dans le canton?

Ce n'est certainement pas un fait isolé. Le prix de la terre atteint partout des proportions qui n'ont plus aucune commune mesure avec la valeur de rendement. Ce problème n'est donc pas propre au canton non plus. La terre, qui est rare en Suisse comparativement à ce que connaissent les pays voisins, est une valeur sûre: celui qui investit dans la

terre fait toujours une bonne affaire dans la mesure où elle prend toujours de la valeur.

On a pourtant l'impression que c'est particulier à Fribourg; il semble que si Vaud et Neuchâtel ont vécu ce genre d'affaires il y a une dizaine d'années, c'est plus calme maintenant.

Fribourg, par rapport aux autres cantons, a la particularité d'être bilingue, et le Suisse Alémanique qui doit partir de sa terre natale peut vendre un terrain à bâtir et acheter tout un domaine en Suisse romande. Il préfère alors venir à Fribourg où l'administration cantonale comme l'école sont en principe bilingues. Les Suisses alémaniques ne se sentent donc pas dépaysés chez nous.

En outre, une autoroute comme la N12

amène passablement de Suisses alémaniques dans ce canton; la N1 va, à mon avis, causer elle aussi quelques problèmes. Il est possible par ailleurs qu'un certain nombre de Suisses alémaniques viendront dans notre canton, parce que le prix des terrains, à Berne notamment, est tel que ce n'est plus possible de bâtir. Les gens peuvent ainsi aller s'établir toujours plus loin, ce qui se répercute fatalement sur le prix des terres agricoles.

Dans un cas, vous êtes intervenu personnellement en faveur d'un fermier, est-ce à dire que les lois existantes ne sont pas suffisantes?

Il est évident qu'elles ne sont pas suffisantes. Il existe une loi fédérale sur le maintien de la propriété foncière rurale. Son point fort est l'article 19, selon lequel il peut être fait opposition à des contrats de vente lorsqu'il y a dessein évident d'accapement ou lorsqu'il y a dessein évident de spéculation. Cependant, au moment de l'achat, il est pratiquement impossible d'apporter la preuve qu'il y a dessein de spéculer. Par contre le dessein d'accapement est